

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société Tunisienne d'Investissement -Tuninvest –SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Karim Derouiche.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinars)

31 Décembre

	<u>Notes</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations financières		4 088 989	4 600 084
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)
	3	<u>3 228 889</u>	<u>3 739 984</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>3 228 889</u>	<u>3 739 984</u>
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	4	246 623	246 860
Placements et autres actifs financiers	5	6 920 548	5 815 467
Liquidités et équivalents de liquidités	6	242	25 629
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>7 167 413</u>	<u>6 087 956</u>
 TOTAL DES ACTIFS		<u>10 396 302</u>	<u>9 827 940</u>

31 Décembre

	<u>Notes</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		1 932 000	4 830 000
Réserves		483 000	483 000
Actions rachetées		-	(4 841)
Résultats reportés		3 673 378	1 935 923
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>6 088 378</u>	<u>7 244 082</u>
Résultat de l'exercice		3 167 541	1 737 156
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	7	<u>9 255 919</u>	<u>8 981 238</u>
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Autres passifs courants	8	1 140 383	846 702
TOTAL DES PASSIFS		<u>1 140 383</u>	<u>846 702</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>10 396 302</u>	<u>9 827 940</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres	9	3 429 039	2 063 411
Autres revenus	10	283 308	35 620
Reprise sur provisions	5	140 181	-
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>3 852 528</u>	<u>2 099 031</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges nettes sur cession de titres	11	1 241	1 536
Diverses charges d'exploitation	12	678 404	358 233
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>679 645</u>	<u>359 769</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 172 883</u>	<u>1 739 262</u>
Charges financières nettes		(1 483)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>3 171 400</u>	<u>1 739 262</u>
Impôts sur les sociétés	13	(3 859)	(2 106)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>3 167 541</u>	<u>1 737 156</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	7	3 167 541	1 737 156
Ajustements pour :			
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	5	(140 181)	-
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	3	(2 715 515)	(1 362 122)
Variation des :			
Autres actifs courants	4	237	38 846
Placements et autres actifs financiers	5	(1 580 829)	(2 303 872)
Autres passifs courants	14	527 682	191 541
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>(741 065)</u>	<u>(1 698 451)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	15	3 608 538	1 728 448
Rachat par la société de ses propres actions		-	(4 718)
Encaissements provenant de la cession des actions rachetées	7	5 140	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>3 613 678</u>	<u>1 723 730</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite à la réduction du capital	7	(2 898 000)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(2 898 000)</u>	<u>-</u>
Variation de trésorerie		<u>(25 387)</u>	<u>25 279</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6	25 629	350
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	242	25 629

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		<u>2010</u>	<u>2009</u>
Titres de participation	(A)	3 491 440	3 803 810
Titres immobilisés	(B)	500 100	650 100
Créances immobilisées	(C)	97 449	146 174
Montant brut		<u>4 088 989</u>	<u>4 600 084</u>
A déduire :			
Provisions pour dépréciation	(D)	(860 100)	(860 100)
Montant net		<u>3 228 889</u>	<u>3 739 984</u>

A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Plus values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2009</u>	3 803 810	
<u>Conversion des obligations en titres de participation</u>		
* Conversion des obligations LAND'OR	150 000	
<u>Cessions de l'exercice</u>		
* Société LAND'OR	(300 000)	1 500 000
* Société MEDIS	(162 370)	1 215 515
<u>Soldes au 31 Décembre 2010</u>	<u>3 491 440</u>	<u>2 715 515</u>

B/ TITRES IMMOBILISES

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" s'analysent ainsi :

<u>Soldes au 31 Décembre 2009</u>	650 100
* Conversion des obligations LAND'OR	(150 000)
<u>Soldes au 31 Décembre 2010</u>	<u>500 100</u>

C/ CREANCES IMMOBILISEES

Les créances matérialisées par des billets à ordre à plus d'un an qui s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 97.449, contre D : 146.174 au 31 Décembre 2009, se rapportent au produit de cession des actions HYDROSOL .

D/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2010 à D : 860.100, se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100
<u>Total</u>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2010***I- Titres de participation***

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	110 837	10,000	4,511	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVIA	269 703	10,000	4,179	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20,56%
* Société MEDIS	24 873	10,000	5,560	138 303	Souscription et actions gratuites	1,54%
* Société Hydrosol Fondation	6 029	100,000	37,502	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	10,00%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1,72%
* Société SOMATRAL	14 271	10,000	28,005	399 654	Achat en bourse et actions gratuites	12,97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	13,33%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10,000	0,100	1	Rachat	0,03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	72 347	5,000	4,147	300 000	Souscription et actions gratuites	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	41 582	5,000	2,405	100 000	Souscription et actions gratuites	4,62%
				<u>3 491 440</u>		

ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2010

II- Titres Immobilisés

Emetteur	Nature du titre	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>500 100</u>	

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	2010	2009	Variation
- Etat, impôts différés (voir note 13)	235 336	236 764	1 428
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 258	14 258	-
- Produits à recevoir	35 906	39 163	3 257
- Charges constatées d'avance	4 448	-	(4 448)
<u>Montant brut</u>	<u>555 604</u>	<u>555 841</u>	<u>237</u>
A déduire :			
- Provisions (c)	(308 981)	(308 981)	
<u>Montant net</u>	<u>246 623</u>	<u>246 860</u>	

(a) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2010 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	2010	2009
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
<u>Total</u>	<u>308 981</u>	<u>308 981</u>

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>Variation</u>
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées "HYDROSOL"	48 725	48 724	
- Créances sur produit de cession des actions "SOPAT-DINDY-NUTRITOP", échues	-	615 930	
- Actions	744	744	
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	4 698 474	4 121 926	(576 548)
* Amen Première	2 148 803	1 150 499	(998 304)
* Sicav Amen	15 597	14 986	(611)
* Sicav Amen Trésor	8 205	2 839	(5 366)
<u>Montant brut</u>	<u>6 920 548</u>	<u>5 955 648</u>	<u>(1 580 829)</u>
A déduire :			
- Provisions	-	(140 181)	
<u>Montant net</u>	<u>6 920 548</u>	<u>5 815 467</u>	

NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
- Amen Bank	72	25 442
- Tunisie Valeurs	86	117
- Amen Invest	84	70
<u>Total</u>	<u>242</u>	<u>25 629</u>

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
- Capital social	(A) 1 932 000	4 830 000
- Réserve légale	(B) 483 000	483 000
- Résultats reportés	3 673 378	1 935 923
- Actions rachetées	-	(4 841)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>6 088 378</u>	<u>7 244 082</u>
Résultat de l'exercice (1)	3 167 541	1 737 156
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>(C) 9 255 919</u>	<u>8 981 238</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	3,279	1,798

(A) : L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action. Ainsi et au 31 Décembre 2010, le capital social est de DT : 1.932.000 composé de 966.000 actions d'une valeur nominale de D : 2 dinars libérée en totalité.

(B) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) : Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2008	4 830 000	472 088	425 268	-	1 521 444	7 248 800
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 Juin 2009		10 912	1 510 532		(1 521 444)	-
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2009					1 737 156	1 737 156
Actions rachetées				(7 843)		(7 843)
Vente des actions propres rachetées			123	3 002		3 125
Solde au 31 Décembre 2009	4 830 000	483 000	1 935 923	(4 841)	1 737 156	8 981 238
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 19 Mai 2010	(2 898 000)					(2 898 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 Mai 2010			1 737 156		(1 737 156)	-
Vente des actions propres rachetées			299	4 841		5 140
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2010					3 167 541	3 167 541
Solde au 31 Décembre 2010	1 932 000	483 000	3 673 378	-	3 167 541	9 255 919

NOTE 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	2010	2009
- Etat, TVA à payer	5 984	6 278
- Etat, autres impôts et taxes à payer	198	1 027
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	(a) 240 000	240 000
- Diverses Charges à payer	(b) 888 590	365 396
- Crédoeurs divers	5 611	-
- Produits constatés d'avance	-	234 001
Total	1 140 383	846 702

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".

(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un montant de D : 873.376 la rémunération variable de la société " Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008, 2009 et 2010, et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

NOTE 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
- Dividendes des titres de participation	507 281	518 159
- Dividendes des titres Sicav	66 197	38 276
- Revenus des titres immobilisés	-	12 174
- Plus values sur cession de titres de participation (Voire Note 3)	2 715 515	1 362 122
- Plus values sur titres Sicav	140 046	115 064
- Revenus des créances	-	17 616
<u>Total</u>	<u>3 429 039</u>	<u>2 063 411</u>

NOTE 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
- Intérêts des comptes courants	989	620
- Rémunération contrat de conseil	35 000	35 000
- Revenus des créances (*)	247 319	-
<u>Total</u>	<u>283 308</u>	<u>35 620</u>

(*) : Classés en 2009 parmi les revenus des titres

NOTE 11 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Les charges nettes sur cession de titres s'élèvent au 31 Décembre 2010 à D : 1.241 contre D : 1.536 à la clôture de l'exercice précédent et correspondent aux moins values réalisées sur cession des titres SICAV.

NOTE 12 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	617 633	321 673
- Publicités, publications, relations publiques	6 244	5 732
- Frais de négociation des titres	16 649	5 880
- Services bancaires et assimilés	146	165
- Jetons de présence	13 000	13 000
- T.C.L	7 718	4 212
- Cotisations et dons	2 000	2 000
- Autres charges	15 014	5 571
<u>Total général</u>	<u>678 404</u>	<u>358 233</u>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 590.494, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

NOTE 13 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Bénéfice comptable	3 171 400	1 739 262
A déduire		
- Dividendes	(573 478)	(556 435)
- Plus values sur cessions de titres	(2 715 515)	(1 362 122)
- Plus values latentes des titres SICAV constatée à la clôture de l'exercice en cours	(91 314)	(115 036)
- Reprise sur provisions	(140 181)	-
A réintégrer		
- Moins values sur cessions de titres SICAV	1 536	1 536
- Plus values latentes des titres SICAV constatée à la clôture de l'exercice précédent	115 036	16 243
<u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u>	<u>(232 516)</u>	<u>(276 552)</u>
Impôt au taux de 35% <i>(porté, le cas échéant, au minimum légal)</i>	<u>3 859</u>	<u>2 106</u>
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	(236 764)	(232 035)
- Retenues sur placements et autres	(2 431)	(6 835)
<u>Impôt à reporter</u>	<u>(235 336)</u>	<u>(236 764)</u>

NOTE 14 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

La variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
- Total des autres passifs courants 2010	1 140 383	-
- Total des autres passifs courants 2009	(846 702)	846 702
- Total des autres passifs courants 2008	-	(655 562)
- Intérêts sur cessions titres	234 001	401
<u>Total</u>	<u>527 682</u>	<u>191 541</u>

NOTE 15 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
- Total créances immobilisées au 31/12/2010	(97 449)	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2009	146 174	(146 174)
- Total créances immobilisées au 31/12/2008	-	194 898
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2010	(48 725)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2009	48 724	(48 724)
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2008	-	108 393
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2009	615 930	(615 930)
- Créances sur cession des actions "SOPAT" échues au 31/12/2008	-	692 316
- Cessions des actions MEDIS	1 377 885	1 544 070
- Cessions des actions LAND'OR	1 800 000	-
- Intérêts sur cessions titres	(234 001)	(401)
<u>Total</u>	<u>3 608 538</u>	<u>1 728 448</u>

Messieurs les Actionnaires de la Société TUNINVEST-SICAR

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2010**

Messieurs les Actionnaires ,

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 19 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.396.302 et un bénéfice net de D : 3.167.541, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 4 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 – La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis, qui et jusqu'à la date de notre intervention, n'a prononcé aucun jugement.

Ainsi, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

Opinion

5 - A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

6 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 mai 2011

DELTA CONSULT
Karim DEROUCHE

Messieurs les Actionnaires de la Société TUNINVEST-SICAR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

◆ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2010. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 590.494 réparti en partie fixe et partie variable pour respectivement D : 76.514 et D : 513.980.

La partie variable ne sera payée qu'à la clôture définitive du contrôle fiscal.

◆ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2010, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 23 mai 2011

DELTA CONSULT
Karim DEROUCHE